



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 101

Texte de la question

Mme Marie-Thérèse Boisseau attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur l'importance des droits d'auteur que les petites associations doivent verser à la SACEM. En effet, une association de sa circonscription a fait trois représentations théâtrales pour une recette totale de 6 095 F. Elle devra cependant régler à la SACEM des droits d'auteur d'un montant de 2 073 F. Elle lui demande donc s'il ne serait pas possible de revoir ce barème, qui est injuste et décourageant pour les troupes amateurs.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Thérèse Boisseau](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 1997, page 2185